



6 AVRIL 2020

## COMMUNIQUÉ : A TOUT LE PERSONNEL et FAMILLES



Dans le contexte de la Fête des mères qui arrive ce Dimanche, le 10 mai 2020

Les services de livraison des fleurs sont permis, toutefois les biens doivent être remis à l'entrée principale et désinfectés avant d'être transmis au résident. Aucun contact avec le résident ne doit avoir lieu.

La Direction